

## BAREME D'HONORAIRES

AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT.

Montants maximums TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée.

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C	HONORAIRES H.T
Garage et Box simple	4 000 €	3 333,33 €
Jusqu'à 60 000 €	5 000 €	4166,67 €
De 60 001 à 90 000 €	9 %	7,5 %
De 90 001 à 120 000 €	8 %	6,67 %
De 120 001 à 200 000 €	7 %	5,83 %
De 200 001 à 300 000 €	6 %	5 %
De 300 001 à 600 000 €	5 %	4.17 %
Au-delà de 600 001 €	4 %	3.33 %

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur.

Frais pour une estimation 300 € Ttc, Offert en cas de mise en vente à l'agence\*.

Honoraires de location conformément à la loi Alur :

**Honoraires à la charge du locataire et également à la charge du bailleur :**

Frais d'état des lieux = 3 € / m<sup>2</sup>.

Honoraires visites, constitution du dossier, rédaction du contrat :

10 € ttc/m<sup>2</sup> pour un bien entre 10 m<sup>2</sup> et 60 m<sup>2</sup>, 9 € ttc/m<sup>2</sup> pour un bien entre 61 m<sup>2</sup> et 100 m<sup>2</sup>, 8 € ttc/m<sup>2</sup> pour un bien à partir de 101 m<sup>2</sup>. Frais d'entremise et de négociation = 0 € / m<sup>2</sup>.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires VEFA = En fonction du barème du promoteur.

Honoraires variable en fonction des opérations commerciales en cours.

Vente de biens détenus par des entreprises ou des sociétés, y compris les SCI :

Jusqu'à 20 % suivant le travail de conseil et d'assistance en amont.

Barème valable à compter du 25/09/2025, en accord avec l'arrêté du 26 janvier 2022.

L'INDICATEUR IMMOBILIER, SARL à Associé Unique au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 15 Avenue des îles d'or 83400 HYERES, RCS TOULON n° 800230617, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 8305 2015 000 002 077 délivrée par la CCI du Var - Palais Leclerc 140 boulevard Maréchal Leclerc CS 30509 83041 TOULON Cedex 9, assurée en responsabilité civile professionnelle par MMA (14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9) pour le territoire français, adhérente de la caisse de Garantie GALIAN dont le siège est sis 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS sous le n°46510E, titulaire du compte séquestre n° 08010055690 ouvert auprès de la Caisse d'Epargne, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 15006841, représenté par son gérant Fabien LAR.

## BARÈME D'HONORAIRES

*Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat. TVA en vigueur 20 %*

### **VENTE MURS, FOND, ENTREPRISES ET COMMERCES, LOCAUX PROFESSIONNELS, DROIT AU BAIL.**

<b>PRIX DE VENTE</b> (tranches non cumulatives)	<b>HONORAIRES TTC</b>
De 1 € à 50 000 € inclus	Forfait de 4 500 € TTC
De 50 001 € à 150 000 € inclus	9 %
De 150 001 € à 300 000 € inclus	8 %
De 300 001 € à 500 000 € inclus	7 %
Au-delà de 500 001 € inclus	6 %

### **LOCAUX COMMERCIAUX / PROFESSIONNELS**

- Négociation, rédaction de bail et état des lieux

**Honoraires à la charge du bailleur : 6.5% TTC du loyer triennal**

**Honoraires à la charge du locataire : 6.5% TTC du loyer triennal**

*En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.*

Honoraire d'état des lieux : (Hors baux régis par la loi du 6 juillet 1989) :

- 150 euros TTC jusqu'au 2 pièces + 50 euros par pièces supplémentaires à la charge du bailleur
- Par huissier de justice : Cout de l'huissier, 50 % à la charge du preneur, 50 % à la charge du bailleur.

***Honoraires au 25/09/2025***